



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 59769

Texte de la question

M. Pierre Morange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations financières, bien légitimes, des associations d'aide à domicile. Le secteur de l'aide à domicile remplit une mission d'aide sociale de proximité auprès des personnes âgées, handicapées ou malades, et répond à une forte demande de maintien de vie à domicile tant souhaitée par nos concitoyens. Cependant, l'insuffisance des dispositifs de financement fragilisent ce secteur. Par ailleurs, un accord relatif à l'application des 35 heures, signé le 6 juillet 2000 par tous les employeurs et partenaires sociaux, n'a toujours pas reçu l'agrément ministériel, ce qui entraîne des incertitudes financières. Il lui demande donc si elle a l'intention de prendre des mesures en faveur des associations d'aide à domicile afin d'éviter toute cessation d'activité et d'assurer une prestation de qualité auprès des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59769

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2051